

du 2/9/77

DECRET N° 77/461 /MJT/DGT/DGT/DCGPCE/4/1,

Portant intégration et nomination de Monsieur EKAMBA Benoît, Professeur de CEG Contractuel dans les cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE  
DU P L A N

(/ICAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le regime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des ~~cadres~~;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du relatif à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;  
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le Décret 64/165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant la Prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le Décret 67/304 /MJT/DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;  
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Arrêté n° 3918/MJT/DGT/DCGPCE du 10 Juillet 1976 portant engagement de certains Agents Contractuels du Ministère de l'Enseignement;  
(/u la lettre n° 1842/MJPS/DAAF du 9 Décembre 1976 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions du décret 64/304/MR/DGT du 30/9/1967 susvisés, Monsieur EKAMBA Benoît, né le 20 Décembre 1950 à Ehota (Mossaka) Professeur de CEG Contractuel de 1° échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service à Brazzaville, titulaire de la Licence es-lettres (option lettres Modernes) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°:- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 4/10/1976 date de la rentrée scolaire 1976-1977 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

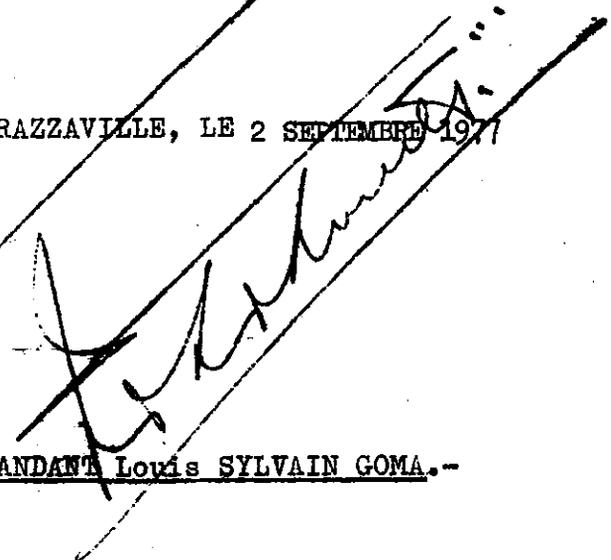
Par le Deuxième Vice Président  
du Comité Militaire du Parti  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 2 SEPTEMBRE 1977

Le Ministre de l'Education  
Nationale,



Antoine NINGA.-



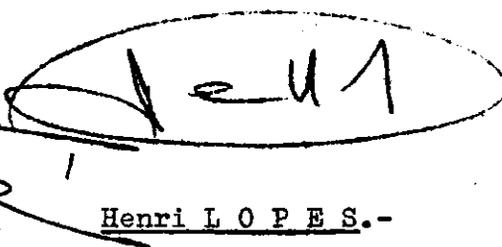
COMMANDANT Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre de la Justice  
et du Travail,

Le Ministre des Finances,



Alphonse MOUSSOUQUATI.-



Henri LOPE.-

AMPLIATIONS:-

- JORPC.....1
- DOSSIERS.....3
- DGT/DCGPCE.....3
- SGCM/BC.....2
- D.F.....3
- C.F.....2
- MEN.....1
- DAAF/DGE.....1
- INTERESSE.....1